

**MENTION DE CONVOCATION**

Du vingt-sept novembre deux mille dix-sept. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le premier décembre deux mille dix-sept en Mairie de Mars-sur-Allier.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**SÉANCE ORDINAIRE DU 01 DECEMBRE 2017**

Le premier décembre deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Étaient présents : BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, LEBRUN Aurore, PETIT Corinne, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : HUMBERT Marie (pouvoir à THONIER Cécile) BERTHOMIER Jean-Claude (pouvoir à FAVARCQ Thierry)

Excusé(e)s sans pouvoir : -

Non excusé(e)s : -

Séance ouverte à : 20h35

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

Tarifs 2018 : Salle « Georges Léger », Espace Jean-Philippe PETIT, cimetière, remorque communale

Contrat d'assurance statutaire 2018

Mise à jour du tableau de voirie communale

Invitation travaux projet social (2 à 4 volontaires pour représenter la commune)

Information sur l'avancement du dossier de l'hôtel

Demande de subvention 2018 : AFM TÉLÉTHON

Questions et informations diverses

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/001**

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désigné secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/002**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017**

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/003**

**TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE « GEORGES LEGER » ANNEE 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de location de la salle « Georges Léger » pour l'année 2018.

Il s'agit de tarifs uniques sur l'année.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir les précédents tarifs pour l'année 2018, à savoir :

- Une journée : 130 €
- Deux journées : 195 €

Dans le cas d'une location pour une ou deux journée(s), la location débute à 9h00 et se termine à 8h00 le lendemain ou le surlendemain.

Si le locataire demande la clé de la salle la veille de la location, celle-ci lui sera remise dans la mesure des possibilités à partir de 16 h 30 contre la somme de 15 € (uniquement pour la préparation de la salle).

Cautions : il est demandé à chaque locataire deux cautions :

- Une de 1500 €, la caution sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradation éventuelle du matériel ou des locaux.
- Une de 100 €, la caution sera restituée si les locaux sont laissés en parfait état de propreté et si le règlement intérieur a été respecté.

Assurances :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée correctement annotée

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/004**

**TARIFS DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT » ANNEE 2018**

Après en avoir délibéré et en accord avec le Comité des Fêtes, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de maintenir les précédents tarifs de la location de l'espace « Jean Philippe PETIT pour l'année 2018, à savoir :

- Une journée : 150 €
- Deux journées : 250 €

Il s'agit de tarifs uniques sur l'année.

Si le locataire demande la clé de l'espace « Jean Philippe PETIT » la veille de la location, celle-ci lui sera remise dans la mesure des possibilités à partir de 16 h 30 contre la somme de 15 € (uniquement pour la préparation de l'espace).

Cautions : il est demandé à chaque locataire deux cautions :

- Une de 1500 €, la caution sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradation éventuelle du matériel ou des locaux.
- Une de 100 €, la caution sera restituée si les locaux sont laissés en parfait état de propreté et si le règlement intérieur a été respecté.

Assurances :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée correctement annotée

Cette location comprend la mise à disposition de l'espace Jean Philippe PETIT avec ses équipements à savoir : un auvent d'une capacité maximum de 90 personnes, un barnum d'une capacité de 60 personnes (uniquement durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre), de tables et de bancs (selon le nombre de participants déclarés par le locataire), l'eau, le gaz et l'électricité.

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/005

#### TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE, COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR ANNEE 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir les précédents tarifs pour l'année 2018 :

##### Concession au cimetière

15 ans : 80 €  
30 ans : 210 €  
50 ans : 420 €  
Taxe d'ouverture : 50 €

##### Concession au columbarium

15 ans : 385 €  
30 ans : 540 €  
50 ans : 700 €  
Taxe d'ouverture : 50 €

Le Maire,

Jardin du souvenir : Gratuit pour la dispersion des cendres par les Pompes Funèbres  
Le gravage de la stèle est à la charge de la famille

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/006**

**LOCATION DE LA REMORQUE COMMUNALE ANNEE 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le tarif de location de la remorque communale.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir le précédent tarif pour l'année 2018, à savoir :

25,00 € du vendredi soir à 16h00 au lundi matin à 8h00

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/007**

**CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat CNP ASSURANCES pour l'exercice 2018.

L'appel de cotisation provisionnelle s'élève à la somme de 1 777,81 € pour l'exercice 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- opte pour le renouvellement du contrat CNP ASSURANCES pour l'exercice 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à ce contrat

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/008**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède actuellement 12 voies communales représentant 10 254 m.

Suite à la visite des services de l'Etat du 03 octobre 2017, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau de classement de voirie communale comme suit :

**1/ Voie communale n°3 « Chemin de Chevannes »**

⇒ Rallongement de 236 m correspondant à la portion de route situé entre l'ancien passage à niveau et l'ancienne gare, soit une longueur totale de 2 030 m.

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, cette modification est adoptée à la majorité des voix.

**2/ Voie communale n°8 « Chemin de l'église à Vallière »**

⇒ Rallongement de 394 m correspondant à la portion de route situé entre le carrefour et l'église, soit une longueur totale de 852 m.

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, cette modification est adoptée à la majorité des voix.

Cette situation conduit le Conseil Municipal à fixer la longueur de voies communales à 10 884 m. Le tableau de classement unique des voies communales sera mis à jour et annexé à la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/009**

**INVITATION TRAVAUX PROJET SOCIAL (2 A 4 VOLONTAIRES POUR REPRESENTER LA COMMUNE)**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du 7 novembre 2017 reçu du Centre Social au sujet des travaux pour le renouvellement du projet social.

**Deux réunions sont programmées**

- Lundi 11 décembre 2017 à 18h30 (petite enfance/enfance/jeunesse)
- Lundi 22 janvier 2018 à 18h30 (adultes/séniors/services)

La présence de plusieurs élus par communes est souhaitable (2 à 4).

La commune de Mars-sur-Allier sera représentée par :

- Lundi 11 décembre 2017 à 18h30 (petite enfance/enfance/jeunesse)
  - Cécile THONIER et Thierry FAVARCQ
- Lundi 22 janvier 2018 à 18h30 (adultes/séniors/services)
  - Véronique CHEVALIER et Jean-Marie CONTE

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/010**

**INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER DE L'HOTEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier de l'hôtel.

Dans un premier temps, la visite de la sous-commission départementale de sécurité s'effectuera le lundi 4 décembre 2017 à 14h00 en présence des membres de la commission hôtel et des époux BIXEL.

A la suite de cette visite, l'état des lieux et l'inventaire interviendront toujours en présence des membres de la commission hôtel et des époux BIXEL.

Après validation de ce dernier paragraphe, la signature de la vente se fera dans les locaux de LEGALYS.CONSEILS à Varennes-Vauzelles avec les époux BIXEL et Monsieur le Maire.

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/011**  
**DEMANDE DE SUBVENTION 2018 : AFMTÉLÉTHON**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention 2018 demandée par l'AFMTÉLÉTHON.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 3 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention, décide de ne pas accorder de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'AFMTÉLÉTHON.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**  
**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/012**  
**HAIE ESPACE « JEAN PHILIPPE PETIT »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une haie a été plantée au fond du terrain de l'espace « Jean Philippe PETIT » par René MAKAROF, l'employé communal.

**DÉLIBÉRATION N°2017/DECEMBRE/013**  
**VŒUX 2018 DE LA MUNICIPALITÉ**

La cérémonie des Vœux de la Municipalité est fixée au samedi 06 janvier 2018 à 19h00 à la salle communale « Georges Léger ».

Une corbeille sera remise à Agnès FAVARCQ, Secrétaire - René MAKAROF, employé communal - Mickaël RENAULT et Fabrice JOUSSE, employés intercommunaux.

Une corbeille sera également remise à Jean-Marie CONTE pour la gestion de la salle communale « Georges Léger » et de l'espace « Jean-Philippe PETIT », à Corinne THONIER pour les visites guidées et commentées de l'église romane « Saint-Julien et à Liliane et Raymond DARLY pour l'ouverture et la fermeture quotidienne et l'entretien de l'église romane « Saint-Julien ».

A l'issue de cette cérémonie, la médaille de Maire Honoraire sera remise à Monsieur Jean GESQUIÈRE et la Médaille Communale d'Argent à Monsieur Jean DELEUME.

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : à définir**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h40.

Le Secrétaire,

Le Président,

Thierry FAVARCQ

Jean DELEUME

De la délibération n°2017/DECEMBRE/001 à la délibération n°2017/DECEMBRE/013

**TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>PRENOM</u></b>	<b><u>SIGNATURE</u></b>
<b>BOULON</b>	<i>Baptiste</i>	
<b>CHEVALIER</b>	<i>Véronique</i>	
<b>CONTE</b>	<i>J-Marie</i>	
<b>DELEUME</b>	<i>Jean</i>	
<b>FAVARCQ</b>	<i>Thierry</i>	
<b>GIEMZA</b>	<i>Samuel</i>	
<b>LEBRUN</b>	<i>Aurore</i>	
<b>PETIT</b>	<i>Corinne</i>	
<b>THONIER</b>	<i>Cécile</i>	